

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

REVUE ECCLÉSIASTIQUE

RECUEIL DE DOCUMENTS POUR LE CLERGÉ

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

PRIX DE L'ABONNEMENT : \$2.00 PAR AN

Chaque livraison séparément : 25 cts

Permis d'imprimer :



† J. M., év. de Valleyfield

SOMMAIRE

10 — Léon XIII loue la sobriété.....	289
20 — L'histoire de l'Eglise, 7e article (à suivre).....	291
30 — Profession de foi.....	302
40 — Décrets et solutions. Fêtes diverses propres à trois provinces du Canada; Dispenses de consanguinité du premier au deuxième degré.....	308
50 — Notre-Dame de Lourdes à Rigaud.....	310
60 — Le monde religieux : Rome, France, Angleterre, Etats-Unis, Canada.....	317
70 — Obituaire.....	318
80 — Bibliographie.....	319

ARBOUR & LAPERLE, imprimeurs, 421, rue Saint-Paul, Montréal

VIMBOS FLUID BEEF

UNE PERFECTION POUR LA FORCE ET LE GOUT

1 oz. 15c. - 2 oz. 25c. - 4 oz. 45c. - 8oz. 75c.

EN POTS ET EN BOUTEILLES

THE VIMBOS FLUID BEEF CO., L'td

De Edinburg et Londres

Bureau principal au Canada : 53, ST-FRANCOIS-XAVIER

TÉLÉPHONE 529

MONTREAL



- LES -

MATELAS

De Feutre élastique

(Patenté)

\$15.00

Pour la propreté, la durée et le confort il est égal au meilleur matelas en crin de \$40 00. Le feutre

Alaska, est composé de feuillets, d'une texture fibreuse, entrelacés et spongieux d'une blancheur éclatante et d'une grande élasticité. Ces feuillets qui ont deux pouces d'épaisseur sont superposés jusqu'à la hauteur de trois matelas, puis pressés à l'épaisseur voulue et lacés avec de la corde très forte. Il en résulte un matelas mou, élastique et parfaitement égal, qui se conservera sans jamais devenir dur et plat, sans perdre sa forme ou se ramasser par bosses. Nous payons d'avance les frais de transport et nous vendons avec la condition expresse que vous pourrez nous retourner le matelas et nous vous rembourserons votre argent si, après 30 jours d'essai gratis, il ne vous a pas donné entière satisfaction.

Ce feutre élastique est le meilleur matériel pour rembourser les coussins de bancs d'églises.

Prix et détails à notre Bureau,

The Alaska Feather and Down Company,

290, RUE GUY, MONTREAL

W. G. MCGREGOR

J. G. PAPINEAU

McGregor & Papineau

ARCHITECTES

181, rue Saint-Jacques

Bâtisse de l'assurance "Guardian"

MONTREAL

TÉLÉPHONE BELL 79

LEO XIII

SOBRIETATEM VICTUS DESCRIBIT ET COMMENDAT DUM INGLUVIEM VITARI HORTATUR

Parco ac tenui victu contentus ingluviem fuge

Ad Fabricium Rufum

EPISTOLA

 UC victu immunem morbis et robore vitam
Ducere florentem possis, sermone deserto
Sedulus Hippocratis cultor rigidusque satelles
Hæc nuper præcepta bonus tradebat Ofellus ;
Multa et de tristi ingluvie gravis ore locutus.
Munditiæ imprimis studeas ; sine divite culta
Mensa tibi, nitidæ lances et candida mappa.—
Albana e cella jubeas purissima vina
Apponi, exhilarant animos curasque resolvunt ;
Sobrius at caveas, nimium ne crede lyæo,
Neu crebra pigeat calices perfundere lympa.
E munda cerere atque excoctos delige panes.—
Quas gallina dapes et bos agnusve pararint,
Sume libens, firmandis viribus utilis esca ;
Sint teneræ carnes ; instructaque fercule spissum
Non jus vel siser inficiat, non fæcula æoa.—
Tum laudata tibi sint ova recentia, succum
Lento igne aut libeat modicis siccare patellis,
Sugere seu mollem pleno sit gratius ore ;
Atque alios sunt ova tibipercommoda in usus
Neve accepta minus spumantis copia lactis
Nutriit infantem ; senior bene lacte valebis ;
Nunc age, et ærei mellis cœlestia dona

Profer, et hylæo parcus de nectare liba.
 Adde suburbano tibi quod successit in horto
 Dulce olus, et pubens decusso flore legumen ;
 Adde et maturos, quos fertilis educat annus,
 Delectos fructus, imprimis mitia poma,
 Quæ pulchre in cistis mensam rubicunda coronent.
 Postremo e tostis succedat potio baccis,
 Quas tibi Moka ferax, mittunt et littora eoa :
 Nigrantem laticem sensim summisque labellis
 Sorbilla ; dulcis stomachum bene molliet haustus.
 De tenui victu hæc teneas, his utere tutus,
 Ad seram ut vivas sanus vegetusque senectam.

* * *

At contra (hæc sapiens argute addebat Ofellus)
 Nectere nata dolos, homines et perdere nata
 Vitanda ingluvies, crudelis et improba siren.
 Principio hoc illi studium ; componere mensas
 Ornato vario, aulæis ostroque nitentes
 Explicat ipsa vident tonsis mantelia villis ;
 Grandia stant circum longo ordine pocula, aheni
 Crateres, pateræ, lances, argentea vasa :
 Mensa thymo atque apio redolet florumque corollis
 His laute instructis, simulate voce locuta
 Convivas trahit incautos, succedere tecto,
 Mollibus et blanda invitât discumbere lectis ;
 Continuoque reposita cadis lectissima vina
 Cæcuba depromit, eorumque vetusque Falernum ;
 Quin exquisita stillatos arte liquores
 E musto et pomis, ultro potantibus offert.
 Convivæ humectant certatim guttura, et una
 Succosas avido degustant ore placentas.
 Ecce autem lucanus aper perfusus abunde
 Mordaci pipere atque oleo, profertur edendus,
 Et leporum pingues armi, et iecur anseris albi,

Assique in veribus turdi, niveique columbi.
 Carnibus admixti pisces ; conchyliâ rhombi,
 Mollia pectinibus patulis juncta ostrea, et ampla
 In patera squillas inter murena natantes.—
 Attonitis inhiant oculis ; saturantur opime ;
 Cuncta vorant usque ad fastidia ; jamque lyæo
 Inflatî venas nimio dapibusque gravati
 Surgunt convivæ, temere baccantur in aula,
 Lusana et pugiles inter se jurgia miscent,
 Defessi donec lymphata mente quiescunt.
 Læta dolum ingluviis ridet, jam facta suorum
 Compos votorum, et gaudet, memor artis inique,
 Ceu nautas tumida pereuntes æquoris unda,
 Mergere convivas miseros sub gurgite tanto.
 Nam subito exsudant præcordia, et excita hilis
 E jecore in stomachum larga affluit, ilia torquet,
 Immanemque ciet commoto ventre tumultum ;
 Membra labant incerta, stupent pallentia et ora.
 Corpore sic misere exhausto fractoque, quid ultra
 Audeat ingluviis ? Ipsum proh dedecus ! ipsum
 Figere homo, hac (tantum si fas) extinguere malit
 Immortalem animum, divinæ particulam auræ.

L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

Septième article

Julien l'Apostat ou la réaction païenne.

JOUS Constantin le Grand l'Église voit cesser léga-
 lement la persécution sanglante qui, pendant
 trois siècles, avait sévi avec tant de fureur dans
 toute l'étendue de l'Empire Romain.

L'Empereur néophyte donna même au christianisme le titre et le prestige de religion officielle dans l'Etat, accordant à ses ministres, à ses temples et à ses institutions une protection effective qu'il retirait en même temps au culte des idoles.

L'Eglise se revêt alors d'un éclat extérieur offrant un singulier contraste avec l'existence tourmentée qui avait été son partage dans les siècles précédents.

Toutefois il ne faudrait pas en conclure que ses ennemis disparurent tout à fait, et qu'elle fut désormais assurée d'une paix durable et parfaite.

Le glaive de la persécution était encore tiré contre les chrétiens de la Perse, où Sapor exerçait envers eux tous les raffinements de sa cruauté, faisant des martyrs en grand nombre, tandis qu'au sein même du christianisme, les divisions les plus profondes et les plus funestes étaient créées et entretenues par l'hérésie Arienne, dont les auteurs étaient tour à tour les objets des préférences ou des répulsions de l'autorité civile.

Mais, pour le moment, nous devons passer rapidement sur ces épreuves internes et très douloureuses qui furent infligées à l'Eglise par ses propres enfants, nous contentant de mentionner le fait, et de rappeler les grands noms d'Alexandre et d'Athanase qui au dépens de leur vie se firent, contre l'autorité impériale elle-même, les défenseurs de la divinité de Jésus-Christ attaquée par Arius et ses partisans.

L'objet de cet article est de compléter dans ses grandes lignes notre étude sur les combats que l'Eglise eut à soutenir contre le paganisme dans la première période de son existence. Julien, par son apostasie, par ses haines, par le but qu'il poursuivit avec opiniâtreté, et la direction qu'il imprima à sa politique, tout le temps qu'il fut sur le trône, personnifie la réaction qui, d'après

le cours ordinaire des événements, devait se produire au sein de la société romaine, aussitôt que le paganisme, écrasé mais non anéanti, pourrait relever la tête. •

Sous Julien, l'idolâtrie, s'agitant avec violence, ressemble au moribond qui se débat dans les dernières étreintes de son agonie, ou au gladiateur tombé qui, frappé à mort et sur le point d'expirer, cherche vainement à percer de son glaive impuissant, le flanc de son vainqueur.

D'ailleurs, outre que l'Eglise, soumise à des vexations, à une tyrannie inconnue jusqu'alors et remportant contre son plus mortel ennemi une décisive victoire, complétait providentiellement la démonstration expérimentale de sa divinité, Julien lui-même, par la science et l'habileté satanique qu'il sut déployer dans la guerre persistante qu'il fit à la religion chrétienne, devait rester comme le type non moins que le précurseur de tous les traîtres qui, dans la suite des temps, désertèrent l'autel et le temple, pour devenir les ennemis de l'Eglise.

Dans Julien, il y a Photius et son ambition, il y a Luther et son orgueil, il y a Voltaire avec ses sarcasmes et ses blasphèmes ; il y a même tous les petits sophistes et persécuteurs qui, de nos jours, avec moins de tactique, mais autant de haine, avec moins de science, mais plus de verbiage, travaillent à extirper le christianisme du sein des nations, proclamant qu'il faut écraser l'infâme, et regarder l'Eglise comme l'ennemie publique et sociale.

Il nous faut d'abord expliquer dans quelles circonstances Julien, qui appartenait à la branche cadette de Constance Chlore, parvint sur le trône de Constantinople.

En conformité avec la teneur du testament de Constantin le Grand, ses trois fils durent se partager l'empire.

Constantin II obtint l'Occident, la préfecture des Gaules.

Constant, les préfectures d'Italie et d'Illyrie.

Constance, eut l'Orient en partage.

La violence écarta les autres parents de l'empereur défunt, et les trois frères ne purent s'entendre bien longtemps.

Constantin II périt bientôt dans un combat livré près d'Aquilée contre *Constance*, qui se trouva régner sur tout l'Occident.

Constant lui-même fut tué sur la frontière de l'Espagne par les soldats de l'usurpateur *Magnence*, et celui-ci, à son tour, dut déposer les armes aux pieds de *Constance* qui se trouva seul maître de tout l'empire.

Ceci se passait en 350, c'est à-dire 13 ans après la mort de Constantin le Grand.

Pendant Julien, de ses prénoms Flavius Claudius, fils de Julius Constantius, et neveu de Constantin par son père, avait été, avec son frère Gallus, sauvé par un évêque du massacre qui avait fait disparaître, comme compétiteurs au trône, les autres membres de sa famille.

Confié à Eusèbe de Nicomédie son parent, il passa ses premières années dans l'étude et l'isolement, au fond d'une campagne de Cappadoce. Suivant en secret les leçons, et lisant les livres des païens, il s'enthousiasma bien vite pour les dieux de l'Olympe, se laissa flatter et circonvenir par les philosophes néo-platoniciens, et même se lia intimement avec certains Théurges qui lui promettaient, sur la foi des augures, les plus brillantes destinées.

A vingt ans, il est à Constantinople dont il fréquente les écoles ; se voyant, de la part de *Constance*, l'objet d'une surveillance étroite et jalouse, et sachant que pour l'éloigner du trône, on le destine à l'état ecclésiastique, il a recours à l'hypocrisie, à la dissimulation la plus profonde ; vêtu et rasé comme un moine, il entre souvent dans les églises, fait une grande parade de piété et de zèle

religieux, se fait ordonner lecteur pour l'Eglise de Nicomédie, pendant qu'en secret il s'adonne à l'astrologie et à la nécromancie ; poussé par une curiosité sacrilège, il s'habitue, sous la conduite de quelques magiciens, à consulter non seulement les astres, les songes, le vol et le cri des oiseaux, mais encore les entrailles de victimes égorgées par lui-même ou sous ses yeux, et dans lesquelles il cherche à pénétrer les mystères de l'avenir.

Dans la ville d'Athènes, où il vient étudier les belles-lettres, il se trouve le condisciple de saint Basile et de saint Grégoire, et déjà les deux saints devinaient tout le venin qui remplissait cette âme vile, ambitieuse et fourbe.

Quel serpent l'empire nourrit dans son sein. Dieu fasse que je sois mauvais prophète, disait à son ami le futur évêque de Nazianze.

Sur ces entrefaites, Gallus, frère de Julien, redouté par Constance, périt de mort violente, et Julien lui-même n'échappe que grâce à l'intervention et aux prières de l'impératrice Eusébie.

Bientôt après, ayant réussi à dissiper tout soupçon, il est envoyé dans les Gaules avec le titre de César.

Les Gaules étaient alors ravagées par les incessantes invasions des barbares francs ou germains qui ruinaient le pays, promenant partout l'incendie et le pillage.

Julien avait ordre de mettre un terme à ces désastres ; se signalant par son courage non moins que par son habileté il remporta contre les allemands d'éclatantes victoires qui lui gagnèrent l'affection et le dévouement des légions.

Constance, inquiet de tant de succès remportés par son cousin qu'il regarde encore comme son rival, lui expédie, dans le dessein de l'affaiblir et de le maintenir dans une dépendance visible, l'ordre de lui envoyer une

partie notable de ses troupes, sous prétexte de les employer dans la guerre contre les Perses.

Les légions gauloises, enrôlées sous les aigles romaines avec la condition expresse qu'on ne les obligerait jamais à passer les Alpes, se mutinèrent en apprenant cet appel de Constance, refusèrent absolument d'obéir, et finirent par proclamer Julien empereur césar. Cette proclamation eut lieu à Paris, au mois d'avril 360.

Julien, après de vaines résistances feintes ou réelles, mais qui, en tout cas, ne furent pas prolongées outre mesure, informa Constance de la conduite des troupes et de son élévation à la dignité impériale.

Constance irrité, se préparait à marcher contre l'usurpateur lorsque la mort le surprit en 361.

A cette nouvelle, Julien, laissé seul à la tête du monde romain, se rend en Orient, et fait à Constantinople une entrée triomphale, après avoir versé sur le cercueil de Constance quelques pleurs précieusement recueillis par ses panégyristes.

Les qualités administratives qu'on reconnaissait à Julien, et dont il avait en Orient donné des preuves manifestes, faisaient naître, chez tous, les plus belles espérances d'un règne heureux et prospère.

Mais le nouvel empereur n'apportait guère sur le trône que trois pensées qui devaient le préoccuper pendant toute la durée de son règne, trois projets qu'il jurait de réaliser à tout prix.

Rétablir et remettre en honneur le culte des idoles, faire disparaître le christianisme, et subjuguier les Perses.

En effet quoiqu'il se montrât chrétien dans tous ses actes publics, depuis longtemps déjà Julien, dont l'esprit et le cœur étaient gâtés par une éducation toute païenne, était réellement idolâtre, adonné aux superstitions les plus ridicules et même aux pratiques du spiritisme auxquelles Magnence Maxime l'avait initié.

Pour le culte chrétien, il n'avait que du mépris. Aigri par le malheur, souverainement ambitieux, il avait, pour alimenter sa haine, le souvenir de son père et de ses frères que les empereurs précédents avaient fait périr ; ce massacre des siens, ne pouvant en punir les auteurs, il voulait le venger non seulement sur leur mémoire, mais encore sur la religion chrétienne coupable d'avoir reçu la foi et la protection de ses ennemis. Le christianisme offrait alors un spectacle pénible et qui n'était pas fait pour éteindre dans l'âme de ses adversaires le dédain. L'Arianisme, accompagné de tout un cortège de déchirements, de divisions et de discordes, était depuis longtemps une cause de scandale et de faiblesse, et le fameux concile de Rimini, qui venait à peine de terminer ses séances, ne devait guère servir à ramener la paix et l'union pour l'extinction de l'hérésie.

Cependant Julien, malgré tout le ressentiment qu'il nourrissait contre l'Eglise, était trop savant et trop rusé pour reprendre ouvertement contre elle la voie des persécutions sanglantes.

Voulant obtenir devant la postérité le titre de bon et de clément, il éprouvait une certaine répugnance à employer les moyens de rigueur et de violence ; il n'ignorait pas d'ailleurs que, pour les chrétiens, le martyre est une gloire et un bonheur et que dans le sang de ses enfants, l'Eglise avait retrouvé chaque fois une fécondité nouvelle, que les tortures appliquées aux fidèles avaient plus d'une fois servi à la conversion des bourreaux et des spectateurs ; enfin, quoiqu'ils ne formassent pas encore partout le plus grand nombre, les chrétiens étaient réellement trop nombreux dans les villes et les provinces pour qu'il fût possible de les atteindre tous et qu'il fût prudent de l'entreprendre.

Julien renonce donc, du moins apparemment, à la violence directe et personnelle.

Son plan est bien plus habile, et aussi, humainement parlant, bien mieux assuré dans ses résultats.

Ce qu'il veut surtout, c'est la restauration du culte et du sacerdoce païens, tombés depuis Constantin dans une si grande défaveur.

Tout d'abord, ayant jeté bas le masque, et fait connaître à tous son apostasie, il prêche d'exemple et montre pour le service des idoles un zèle dont le spectacle, augmenté par le prestige que lui attachent naturellement l'autorité et la dignité impériales, devra agir sur les foules avec une grande efficacité.

Non content de se déclarer païen, il s'efforce, en quelque sorte, d'effacer le caractère de son baptême dans le sang des victimes.

Il se fait coucher dans une fosse et arroser avec le sang d'un bœuf immolé aux faux dieux.

Ayant pris le titre de Pontife souverain, il accomplit, aux regards ébahis de la foule les fonctions les plus viles attachées à cette charge.

De son palais il fait un véritable Panthéon, il y consacre un temple au soleil, un autel s'élève dans chacun des bosquets de son jardin, lui-même, bras nus et couché dans la poussière, attise le feu des sacrifices, traîne et égorge les victimes, et consulte avec émotion leurs entrailles chaudes et palpitantes, si bien que Libanius, son maître de grammaire, l'appelle « le meilleur des prêtres comme le premier des empereurs. »

Ces victimes étaient ordinairement un animal quelconque, ordinairement un bœuf ; quelquefois cependant, l'histoire l'affirme, c'était un enfant, une jeune vierge, un chrétien dont les membres visités par le couteau sacré de l'empereur pontife, servaient entre ses mains à l'art divinatoire et à d'autres horribles mystères.

A sa cour, Julien, dédaignant la société et les entre-

tiens de ses généraux et des hommes d'Etat, s'entourait de magiciens, d'astrologues et de courtisanes, parmi lesquelles il ne craignait point de paraître, au milieu du peuple, dans les rues et à l'intérieur même des temples.

On conçoit aisément quelle puissance d'action possédaient de pareils exemples, pour tous ces néo-convertis que la faveur Constantinienne avait trop brusquement et trop faiblement détachés du paganisme ; avouons-le tout de suite et sans détour, la conduite personnelle de l'empereur suffit pour enlever du coup à l'Eglise tous ceux qui, s'étant fait chrétiens pour des motifs purement naturels, se tenaient prêts à désertir l'Eglise dès qu'ils n'auraient plus à redouter la perte de la bienveillance populaire ou de la protection impériale.

Cependant ce n'était pas là une perte sérieuse pour le christianisme, et le retour de ces transfuges ne suffisait pas à rendre la vie au cadavre glacé du paganisme. Aussi l'Apostat, sentant bien qu'il n'avait encore touché qu'à la surface, voulut pénétrer plus avant, et les lois, les édits les plus bizarres se succédèrent, ayant pour but de mettre un peu de mouvement dans le culte païen, et surtout de faire remonter aux premiers rangs les fonctionnaires religieux, prêtres et sacrificateurs, que le triomphe récent de l'Eglise avait refoulés, dans les bas-fonds du mépris public.

C'est ainsi qu'il ordonna, en premier lieu, la restitution complète des temples et de tous les objets enlevés aux païens, et que les chrétiens possédaient comme autant de trophées de leur victoire, en même temps il décrétait la réouverture de tous les sanctuaires fermés depuis longtemps et dont le peuple avait oublié et perdu le chemin.

On dut pareillement reprendre, dans toutes les villes et les bourgades, les fêtes particulières en l'honneur des

dieux et qui marquaient les différentes époques de l'année ou rappelaient de grands événements.

L'offrande des sacrifices devint obligatoire ; tous les prêtres furent sommés de reprendre le couteau victimaire, et des troupeaux nombreux, achetés à même le trésor public, prirent le chemin des autels.

On vit en nombre immense les bœufs blancs, car c'étaient ceux-là que préféraient les dieux Olympiens, quitter les campagnes privées de leurs plus laborieux auxiliaires, et venir plier leur tête enguirlandée sous la massue des égorgeurs sacrés.

On connaît le trait satirique qui renouvelait un mot déjà fameux, et adressé à Marc-Aurèle en pareille circonstance : *les bœufs blancs au César Julien, Salut, c'est fait de nous, si tu triomphes*. On disait aussi :

Constance a dilapidé la fortune publique en frais de poste pour la réunion de ses conciles. Les achats de bœufs pour le compte de son successeur vont achever noire ruine.

L'ordonnance la plus ridicule portée par l'empereur à ce sujet fut assurément celle qui commandait de se mettre à la recherche du bœuf Apis.

Chacun sait que le ruminant destiné à cet honneur devait être noir, avec une tache blanche parfaitement carrée au front, une autre tache figurant un aigle sur le dos, une troisième en forme de croissant sur le flanc droit, et enfin un nœud sous la langue.

Malgré les difficultés inhérentes à la découverte d'un pareil animal, on réussit à le trouver, grâce à l'habileté des prêtres égyptiens, et aux applaudissements de l'empereur, de sa cour et du peuple païen.

L'installation du dieu et le culte qu'il se plut à lui rendre paraissaient devoir mettre le comble aux vœux idolâtres et aux folles entreprises de Julien.

Il n'en fut rien cependant, et l'apostat ne voulut pas se tenir satisfait pour avoir simplement rétabli le paganisme sur ses bases anciennes ; même après avoir rendu aux prêtres des idoles, aux magiciens et aux augures les exemptions honorifiques, les privilèges dont ils étaient privés depuis longtemps, il lui fallait frapper le christianisme au cœur en lui ôtant légalement toute existence sociale, toute vie et toute force extérieure.

Il voulut d'abord raviver, entretenir et utiliser au profit des païens, les discordes doctrinales et les querelles disciplinaires, sachant qu'elles étaient la douleur et la faiblesse de l'Eglise.

Sous le prétexte et le couvert d'une apparente bienveillance, accordant à tous le libre exercice de leur religion, il rappela de l'exil tous ceux qui avaient été chassés pour des motifs religieux ; et malgré l'impartialité dont il cherchait à faire parade, il fut bientôt facile de s'apercevoir que ses préférences étaient acquises aux Ariens, ceux-ci en effet furent rarement l'objet de ses vexations, tandis que l'histoire de saint Athanase suffit, à elle seule, pour faire donner au prévaricateur couronné le titre bien mérité de persécuteur.

Quoiqu'il en soit, la mesure de Julien n'obtint pas le résultat qu'il en avait espéré.

Il avait cru que les chrétiens hérétiques et orthodoxes, se combattant et se détruisant mutuellement, il lui serait facile de porter à la religion chrétienne elle-même le dernier coup.

Mais l'Eglise a pour elle la vérité et les promesses de son divin fondateur ; ses docteurs, Eusèbe de Verceil, Lucifer de Cagliari, et surtout le grand saint Athanase vengèrent victorieusement le dogme chrétien contre les attaques de ses ennemis.

(A suivre.)

PROFESSION DE FOI

La demande de plusieurs abonnés nous mentionnons ici les circonstances dans lesquelles on est tenu de faire la profession de foi, ainsi que la formule de cette profession.

L'obligation de la profession de foi remonte au concile de Trente. Voici le texte du concile :

Provisi etiam de beneficiis quibuscumque curam animarum habentibus, tenantur a die adeptae possessionis, ad minus infra duos menses, in manibus ipsius Episcopi vel, eo impedito, coram generali ejus vicario seu officiali, orthodoxae suae fidei publicam facere professionem, et in Romanae Ecclesiae obedientia se permansuros spondeant ac jurent. Provisi autem de canonicatibus et dignitatibus, in Ecclesiis cathedralibus, non solum coram episcopo seu ejus officiali, sed etiam in capitulo idem facere teneantur ; alioquin praedicti omnes provisi, ut supra, fructus non faciant suos, nec illis possessio suffragetur. (S. 24, C. 12).

Pie IV étendit cette obligation aux évêques et leur enjoignit de faire cette profession de foi d'une manière solennelle devant le concile provincial au moins la première foiss qu'il y assistent. Il prescrivit aussi la formule à suivre.

Pie IX renouvela les mêmes prescriptions et fit une addition à la formule de Pie IV, pour y insérer deux dogmes de foi proclamés par le concile du Vatican. Le décret émane de la congrégation du concile et porte la date du 20 janvier 1877.

Décret de la S. Congrégation du Concile prescrivant une
addition à la formule de profession de foi de Pie IV

DECRETUM

Quod a priscis Ecclesie temporibus semper fuit in more, ut christifidelibus proponeretur certa ac determinata formula, qua fidem profiterentur, atque invalescentes cujusque ætatis hæreses solemniter detestarentur, id ipsum, sacrosancta Tridentina Synodo feliciter absoluta, sapienter præstitit Summus Pontifex Pius IV, qui Tridentinorum Patrum decreta incunctanter exequi properans edita Idibus novembris 1564 Constitutione *Injunctum Nobis*, formam concinnavit professionis fidei recitandam ab iis, qui cathedralibus et Superioribus Ecclesiis præficiendi forent quive illarum dignitates, canonicatus, aliaque beneficia ecclesiastica quæcumque curam animarum habentia essent consecuturi et ab omnibus aliis, ad quos ex decretis ipsius Concilii spectat; necnon ab iis, quos de monasteriis, conventibus, domibus, et aliis quibuscumque locis Regularium quorumcumque Ordinum, etiam militarium, quorumcumque nomine vel titulo provideri contingeret. Quod et alia Constitutione edita eodem die et anno incipien. In *Sacrosancta* salubriter præterea extendit ad omnes Doctores, magistros, regentes, vel alios cujuscumque artis et facultatis professores, sive clericos sive laicos, vel cujusvis Ordinis Regularis, quibuslibet in locis publice vel privatim quoquomodo profitentes, seu lectiones aliquas habentes vel exercentes, ac tandem ad ipsos hujusmodi gradibus decorandos.

Jam vero cum postmodum coadunatum fuerit sacrosanctum Concilium Vaticanum, et ante ejus suspensionem per Literas Apostolicas *Postquam Dei munere* diei 28 octobris 1870 indictam, binæ ab eodem solemniter promulgatæ sint dogmaticæ Constitutiones, prima scilicet de Fide Catholica, quæ incipit *Dei Filius*,

ei altera de Ecclesia Christi, quæ incipit *Pastor æternus*, non solum opportunum, sed etiam necessarium dijudicatum est, ut in fidei professione dogmaticis quoque præmemorati Vaticani Concilii definitionibus, prout corde ita et ore publica somemnisque fieri deberet adhaesio. Quapropter SSmus D. N. Pius Papa IX, exquisito ea desuper re voto specialis Congregationis Emorum S. R. E. Patrum Cardinalium, statuit, præcepit atque mandavit, ceu per præsens decretum præcipit ac mandat, ut in præcitata Piana formula Professionis Fidei post verba : *præcipue a sacrosancta Synodo Tridentina dicatur : et ab œcumenico Concilio Vaticano tradita, definita ac declarata, præsertim de Romani Pontificis Primatu ac infailibili Magistro*, utque in posterum fidei professio ab omnibus, qui eam emittere tenentur, sic et non aliter emittatur sub comminationibus ac pœnis a Concilio Tridentino et a supradictis Constitutionibus S. M. Pii IV statutis. Id igitur ubique, et ab omnibus, ad quos spectat diligenter ac fideliter observetur, non obstantibus, etc.

Datum Romæ e Secretaria S. Congregationis Concilii, die 20 januarii 1877.

P. Card. CATARINI, *Præfectus*.

J. Archiepiscopus Ancyranus, *Secretarius*.

Pour se conformer à ces prescriptions le sixième concile provincial de Québec a émis le décret suivant :

1o Episcopi aliique de clero recens de beneficiis provisi in diocæsana synodo primo celebranda.

2o Dignitates aut canonicatus obtinentes, post possessionem obtentam, tum in manibus Episcopi vel ejus Vicarii Generalis, seu Officialis, tum in capitulo infra bimestre.

3o Beneficia cum animarum cura recipientes, post possessionem, infra idem tempus, in manibus tantum modo Episcopi vel Vicarii Generalis.

4o Item novus Vicarius Generalis.

5o Docentes in seminariis Theologiam, Philosophiam, Jus Canonicum, vel litteras humaniores, omnesque qui ad confessiones audiendas deputantur, et vicarii parochorum, dum primum nominantur ab Episcopo.

Il est à remarquer que les curés amovibles ne font pas exception.

Ad dubium ab archiepiscopo Quebecensi propositum : an decretum tridentinum circa professionem fidei obliget etiam parochos amovibiles ad nutum ?

R. Quoad præteritum supplicandum SSmo pro sanatione ; quoad futurum, provisum in cap. V ipsius Synodi. SSmus D. N. approbavit die 4 septembris 1881 (Ex epistola D. D. Cardinalis Præfecti S. C. de Prop. fide ad Archiepiscopum Quebecensem, 16 decembris 1881).

La peine portée contre les bénéficiés qui négligent ce devoir est très sévère :

Non faciunt fructus suos. (Conc. Trid. ibid.)

**Formule de la Profession de Foi de Pie IV,
avec l'addition de Pie IX**

PROFESSIO FIDEI

Ego N... firma fide credo, et profiteor omnia et singula quæ continentur in Symbolo Fidei ; quo Sancta Romana Ecclesia utitur, videlicet :

Credo in unum Deum, Patrem Omnipotentem, factorem cœli et terræ, visibilium omnium et invisibilium. Et in unum Dominum

Jesum Christum, Filium Dei Unigenitum ; et ex Patre natum ante omnia sæcula ; Deum de Deo, lumen de lumine, Deum verum de Deo vero ; genitum non factum, consubstantialem Patri per quem omnia facta sunt. Qui propter nos homines, et propter nostram salutem descendit de cœlis. Et incarnatus est de Spiritu Sancto ex Maria Virgine ; et Homo factus est. Crucifixus et sepultus est. Et resurrexit tertia die secundum Scripturas. Et ascendit in cœlum, sedet ad dexteram Patris. Et iterum venturus est cum gloria judicare vivos et mortuos ; cujus regni non erit finis. Et in Spiritum sanctum Dominum, et vivificantem ; qui ex Patre Filioque procedit ; qui cum Patre et Filio simul adoratur et conglorificatur ; qui locutus est per Prophetas. Et unam Sanctam Catholicam et Apostolicam Ecclesiam. Confiteor unum Baptisma in remissionem peccatorum. Et expecto resurrectionem mortuorum : et vitam venturi sæculi. Amen.

Apostolicas et Ecclesiasticas traditiones, reliquasque ejusdem Ecclesiæ observationes, et constitutiones firmissime admitto et amplector.

Item Sacram Scripturam, juxta eum sensum, quem tenuit et tenet Sancta Mater Ecclesia, cujus est judicare de vero sensu, et interpretatione Sacrarum Scripturarum, admitto ; nec eam unquam, nisi juxta unanimum consensum Patrum, accipiam et interpretabor.

Profiteor quoque septem esse vere et proprie Sacramenta novæ Legis, a Jesu Christo Domino nostro instituta, atque ad salutem humani generis, licet non omnia singulis, necessaria, scilicet : Baptismum, Confirmationem, Eucharistiam, Pœnitentiam, Extremam-Unionem, Ordinem, et Matrimonium, illaque gratiam conferre ; et ex his Baptismum, Confirmationem et Ordinem sine sacrilegio iterari non posse.

Receptos quoque et Approbatos Ecclesiæ Catholicæ ritus, in supradictorum omnium Sacramentorum solemnè administratione, recipio et admitto.

Omnia et singula, quæ de peccato originali et de justificatione in Sacrosancta Tridentina Synodo definita et declarata fuerunt, amplector et recipio.

Profiteor pariter in Missa offerri Deo verum, proprium, et propitiatorum Sacrificium pro vivis et defunctis ; atque in Sanctissimo Eucharistiæ Sacramento esse vere, realiter et substantialiter corpus et sanguinem una cum anima et divinitate Domini Nostri Jesu Christi ; fierique conversionem totius substantiæ panis in corpus, et totius substantiæ vini in sanguinem ; quam conversionem Catholica Ecclesia Transubstantiationem appellat.

Fateor etiam sub altera tantum specie, totum atque integrum Christum, verumque Sacramentum sumi.

Constanter teneo Purgatorium esse, animasque ibi detentas fidelium suffragiis juvari.

Similiter et Sanctos una cum Christo regnantes, venerandos, atque invocandos esse ; eosque orationes Deo pro nobis offerre ; atque eorum reliquias esse venerandas.

Firmiter assero, imagines Christi, ac Deiparæ semper Virginis, necnon aliorum Sanctorum, habendas et retinendas esse ; atque eis debitum honorem ac venerationem impertiendam.

Indulgentiarum etiam potestatem a Christo in Ecclesia relictam fuisse illarumque usum Christiano populo maxime salutarem esse affirmo.

Sanctam, Catholicam, et Apostolicam Romanam Ecclesiam, omnium Ecclesiarum matrem et magistram agnosco ; Romanoque Pontifici, beati Petri Apostolorum Principis successori, ac Jesu Christi Vicario, veram obedientiam spondeo ac juro. Cætera item omnia a sacris canonibus et œcumenicis Conciliis, ac præcipue a Sancta Tridentina Synodo et ab œcumenico Concilio Vaticano tradita, definita et declarata, præsertim de Romani Pontificis primatu et infallibili magisterio, indubitanter recipio, atque profiteor ; simulque contraria omnia, atque hæreses quascumque ab

Ecclesia damnatas, et rejectas et anathematizatas pariter damno, rejicio et anathematizo. Hanc veram Catholicam fidem, extra quam nemo salvus esse potest, quam in præsentī sponte profiteor et veraciter teneo, eandem integram et immaculatam usque ad extremum vitæ spiritum constantissime, Deo adjuvante retinere et confiteri ; atque a meis subditis, seu illis quorum cura ad me in munere meo spectabit, teneri et doceri, et prædicari, quantum in me erit, curaturum.

Ego idem N... spondeo, voveo ac juro. Sic me Deus adjuvet, et hæc sancta Dei Evangelia.

DECRETS ET SOLUTIONS

FÊTES DIVERSES PROPRES A TROIS PROVINCES DU CANADA.

- 1o Notre-Dame de Lourdes, le 11 février, Double majeur.
 - 2o Notre-Dame de bon conseil, 27 avril. Double majeur.
 - 3o B. Jeau-Baptiste de la Salle, 13 mai. Double majeur.
 - 4o La dédicace de toutes les églises consacrées, doit se faire le même jour.
-

 MUS ac Rmus Dnus Cardinalis Alexander Taschereau, Archiepiscopus Quebecen. una cum Rmis Sacrorum Antistitibus provinciarum ecclesiarum Marianopolitanæ et Ottawiensis SSmum Dnum Nostrum Leonem Papam XIII supplices rogarunt ; 1o Ut in singulis earum trium Provinciarum Archidiocæsisibus et Diocæsisibus recolī valeant sub ritu Duplicis Majoris, die duodecima Februarii Festum Apparitionis B. M. V. Immaculatæ, cum Officio ac Missa recēter pro Tarbiensi Diocæsi approbatis ; die 27 aprilis, Festum B. M. V. Matris Boni Consilii, cum Officio ac Missa Ordini Eremitarum S. Augustini anno 1884 concessis ; sub ritu vero Duplicis Minoris, die 13 maii, Festum Beati Joannis Baptistæ

de la Salle Confessoris, cum Officio ac Missa pro Rothomagensi Archidiœcesi approbatis ; 2o Ut Festum Dedicacionis omnium Ecclesiarum consecratarum, quæ ex Apostolico Indulto in plerisque earum provinciarum Diœcesibus Dominica 11 Julii recolitur, etiam in Diœcesi S. Germani (vulgo de Rimouski) in posterum eadem Dominica celebrari valeat, Sanctitas porro Sua, ad relationem mei infrascripti Cardinalis S. R. Congregationis Præfecti, benigne annuere dignata est in omnibus juxta utrumque postulatum : servatis rubricis.

Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 29 Maii 1892.

L. † S. (sign.) † CAJ. CARD. ALOISI-MASELLA, *Præfectus*.
(subsigr.) VINC. NUSSI, *Secr.*

**DISPENSES DE CONSANGUINITÉ DU PREMIER
AU DEUXIÈME DEGRÉ**

A cause de la multiplicité des demandes de dispense sur l'empêchement de consanguinité du premier au second degré, Son Eminence le Cardinal Dataire a adressé aux Ordinaires la lettre suivante sur ce grave sujet :

Perillustris et Reverendissime Domine,

Petitionum copia pro obtinendis matrimonialibus dispensationibus super impedimenti primi tangentis secundum consanguinitatis gradum Sanctissimi Principis Domini Nostri Leonis Papæ XIII mentem, ingluvie malorum percrebrescente, perculit. Etenim animadvertens indulgendo hujusmodi concessionibus, effrenata licentia, quæ de die in diem augetur, haudquaquam compescitur ; eo quod occasio continua, commodum eam impune satisfaciendi magis allectant nupturientes spe etiam nodo conjugali occulturos infelices effectus, atque reatus, qui jam præcesserunt.

Ne vero Sanctitatis Suxæ indulgentia præbeatur occasio

salutarem disciplinam labefactandi, quæ a sanctitate sacramenti jubetur, et tantum prodest morum integritati, societatis bono, et vegetiorum corporum incremento, onerat Episcoporum conscientiam, ut sedulo invigilent ne Sanctæ Sedi precantes accedant, nisi veræ causæ canonicæ jure commendent, et litteris manu propria exaratis rationes in quolibet casu explicent, necnon circumstantias, quibus putent gratiam esse concedendam. Tali modo Summus Pontifex tutior annuet petitionibus, quoties agnoscet necessitatem eo obstrictiorem, quo artes erunt minores modo consulendi.

Pro certo habeo Amplitudinem Tuam omnibus viribus elaboraturam, ut Sanctitatis Suæ vota præoptatum finem habeant. Interim meæ observantiæ sensus Tibi profiteor atque cuncta fausta adprecor a Domino.

Datum Romæ ex Aedibus Nostris, die 19 Junii 1895.

Amplitudinis Tuæ,

Servus servus,

A. Card, BLANCHI, P. D.

NOTRE-DAME DE LOURDES A RIGAUD

ORIGINE

U mois de septembre 1874 le bon Frère Pauzé, C S. V., préfet de discipline au collège Bourget installa, dans l'enfoncement d'une roche qui fait saillie sur le milieu du versant nord de la montagne de Rigaud, une statuette de l'Immaculée Conception. Le lendemain et les jours suivants, quelques professeurs l'y suivirent pour prier ; bientôt les élèves les plus pieux se joignirent à leurs maîtres ; après quelques semaines toute la petite communauté se trouvait réunie autour

du rocher, et récitait pieusement le chapelet devant l'image que, dans leur jeune imagination et leur langage enjoué, ils appelaient Notre-Dame de Lourdes en miniature.

Un mois après le R. P. Chouinard, C. S. V., directeur de la maison, voyant d'un bon œil cet élan de piété naïve, de concert avec le frère Pauzé, résolut de placer la petite statue dans un endroit plus commode et encore plus pittoresque; et le premier dimanche d'octobre en la fête du Très Saint-Rosaire, il en fit la translation au chant du *Salve Regina* et des litanies de la sainte Vierge.

C'était le premier pèlerinage.

Le site choisi est vraiment enchanteur.

Du haut du rocher le pèlerin peut contempler à loisir le plus riant panorama : à ses pieds, le village de Rigaud capricieusement assis au bas de la montagne, la petite rivière qui le baigne et qui par un détour va rejoindre le fier Ottawa aux verts îlots, comme le chantait naguère le poète anglais, de chaque côté de la grande rivière, de coquets villages se mirant dans les flots noirs et trompant la monotonie de l'immense vallée qu'elle traverse, plus loin, deux montagnes couronnées de sapins toujours verts, çà et là des bosquets encore vierges au milieu des champs cultivés.

BUT.

Le premier effet sensible de cette dévotion toute spontanée fut une plus grande exactitude dans l'observance des règles, une soumission plus parfaite et un redoublement de ferveur.

En 1887, le R. P. Chouinard, devenu curé de Manteno dans les Illinois, en réponse aux demandes de renseignements qui lui avaient été faites sur l'origine de l'œuvre, écrivait : « Mon but, en établissant ce pèlerinage, était

d'abord la gloire de Marie et la prospérité du Collège, je voulais aussi favoriser les vocations sacerdotales, et enfin j'avais l'intention d'établir la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, au-dessus du rocher de Lourdes, un peu en arrière, sur un plateau qui ressemble à Paray-le-Monial. »

DEVELOPPEMENTS.

Quelques mois après le premier pèlerinage, au printemps de 1875, une statue de grandeur naturelle dominait le rocher où l'on a conservé la première statuette, et le retour de la belle saison, attendu avec anxiété, ramena les élèves à leur pieux rendez-vous.

Pendant dix ans la ferveur ne fit qu'augmenter. La piété de l'un des professeurs se manifesta par l'entretien d'une lampe dont la lumière, aperçue de tout le village, toutes les nuits, rappelait à la pensée de tous la protection de Marie. Les voyageurs nombreux qui descendent d'Ottawa à Montréal aimaient à la revoir et saluaient en passant la Vierge Immaculée. Le jour ils se montraient cette blanche statue qui semblait étinceler comme un diamant sur un fond d'émeraude. Tous les jours dans la belle saison des pèlerins isolés ou en petits groupes revenaient y égréner leur chapelet, les bûcherons se découvraient, s'arrêtaient quelquefois pour s'y reposer et réciter quelque prière, de temps en temps le curé de Rigaud y conduisait ses paroissiens ; et le soir des beaux jours d'été, lorsque les élèves allaient en corps chanter les Litanies ou le *Salve Regina*, toujours ils voyaient quelques personnes pieuses offrir en même temps la prière silencieuse de leurs cœurs.

En 1885 le R. P. Coutu, C. S. V., obtint de Mgr Fabre, alors évêque de Montréal, la permission de consacrer le collège à Notre-Dame de Lourdes et place, sur le maître autel de la chapelle, une statue de l'Immaculée Conception.

En 1886 a lieu la bénédiction du groupe de l'Immaculée Conception et Bernadette installé dans le flanc du même rocher.

En 1887, les offrandes des pèlerins toujours plus nombreux permettent d'élever au-dessus du rocher une chapelle élégante de forme octogonale et de style ogival. La bénédiction solennelle eut lieu le 9 octobre.

Depuis lors l'affluence des pèlerins nécessita plusieurs améliorations qui ne tardèrent pas à se faire : d'immenses escaliers permettent à la foule de circuler sans encombre autour de la grotte et sur le plateau qui sert d'assise à la chapelle. Au pied du rocher une charpente permanente devient en quelques heures une vaste tente pour servir d'abri pendant les pèlerinages. Et depuis le printemps dernier, les élèves, guidés par leurs maîtres, sacrifient volontiers leurs promenades et leurs jeux pour la construction d'une route large et commode qui devra relier le collège à la grotte. Cette route sera livrée au public le printemps prochain ; rien n'est plus édifiant que de les voir dans leur travail persévérant : c'est à qui se mettra le premier à l'œuvre et tous rivalisent de dévouement pour choisir la part la plus pénible.

C'est qu'ils aiment leur Notre-Dame de Lourdes. Ne vont-ils pas tous les soirs du mois de mai chanter ses louanges, n'est-ce pas le privilège de ceux dont la conduite est excellente d'entretenir et de rallumer tous les soirs les deux lampes que l'on voit briller toute la nuit de chaque côté de sa statue.

C'est également dans le cœur de Marie qu'ils vont déposer leurs résolutions à la clôture de la retraite annuelle. C'est encore là qu'ils se réunissent tous les ans au moment du départ pour les vacances.

Ils vont saluer leur bonne mère, chanter une dernière hymne en son honneur, recevoir sous son regard les

dernières recommandations de leur directeur, lu promettre de se conserver purs avec l'aide de sa puissante intercession.

Mgr Emard les surprit un jour au milieu de cette touchante démonstration. Voulant Elle-même satisfaire sa dévotion envers Marie, Sa Grandeur s'était rendue sans bruit auprès de la grotte, mêla ses prières à celles des élèves, prit part à leurs chants, entendit les avis de leur directeur, fut l'heureux témoin de la piété de ses chers enfants. Au retour, lorsque le directeur voulut rendre compte à son évêque de la pieuse pratique introduite au collège depuis plusieurs années et lui faire connaître en particulier l'enthousiasme de la dernière réunion, Monseigneur se contenta de répondre : « J'étais là. »

Depuis 1890 trois pèlerinages annuels ont été fondés à Montréal : celui du 15 août, patroné par le R. P. Ducharme, provincial des Clercs de Saint-Viateur, celui de l'église Saint-Pierre de Montréal sous la direction des RR. PP. Oblats, et celui des enfants des différentes écoles dirigées par les Clercs de Saint-Viateur dans la même ville.

En outre plusieurs autres pèlerinages, dont le nombre augmente tous les ans, amènent à Rigaud un grand nombre de personnes pieuses, d'infirmes, de malades qui viennent satisfaire leur dévotion, demander secours et protection à la Vierge Immaculée, et tous y trouvent la consolation, la paix de l'âme, la résignation et même la guérison.

Au collège on recueille avec soin et l'on conserve précieusement le récit des grâces extraordinaires et des faits merveilleux, fruits de la dévotion des pèlerins et de la protection de Marie.

Peut-être un jour seront-ils publiés, pour la plus grande gloire de Marie lorsqu'ils auront été soumis à un examen

juridique. En attendant le bien se fait dans les âmes. Aussi les encouragements n'ont pas manqué de la part de l'autorité.

FAVEURS ET ENCOURAGEMENTS.

L'œuvre de Lourdes a reçu, à différentes reprises, la haute recommandation de Mgr Bourget ; deux lettres conservées aux archives du collège en font foi. Voici un extrait de la dernière que Sa Grandeur envoya au directeur de « son Collège » comme il aimait à le dire. Elle porte la date du 18 mai 1885.

“..... Votre demande est si louable, que je ne puis que souscrire à une si bonne idée qui vous aura sans doute été envoyée du Ciel par la Vierge Immaculée qui veut être honorée dans ces temps-ci surtout sous ce beau titre.....

Quant à la bénédiction que vous sollicitez, c'est de tout cœur que je vous l'accorde. ”

Déjà le 17 novembre 1874, il avait accordé une indulgence de quarante jours à la prière suivante, sur la requête du R. P. Chouinard, C. S. V.

“ Ma colombe qui te tiens dans les fentes de la roche, dans les cachettes des lieux escarpés, fais-moi voir ton regard, fais-moi entendre ta voix, car ta voix est douce et ton regard est gracieux. (1) ”

“ Vierge Marie, daignez jeter ce regard si agréable sur votre enfant agenouillé au pied de ce rocher béni ; je sais que mes nombreux péchés affligent votre Cœur et vous détournent de moi, mais je les déteste et n'en veux plus commettre. Vous serez mon refuge dans les tentations, ma force dans les combats. Abaissez votre regard sur moi, écoutez ma prière, exaucez-la ; parlez forte-

(1) *Cant. des Cant.*, 2, XIV.

ment à mon cœur, brisez les liens qui le tiennent attaché au monde et à ses vanités, changez-le, présentez-le au Cœur si doux de Jésus afin qu'il le remplisse de son amour et fasse croître en lui les vertus chrétiennes. Et vous, Vierge pure et sans tache, obtenez-moi de ce Cœur qui ne sait rien refuser la grâceN..... que je sollicite dans ce pèlerinage. Ainsi-soit-il. ”

“ Nous accordons une indulgence de quarante jours à tous ceux qui réciteront cette prière avec ferveur. ”

“ 17 Novembre.

† IGNACE, évêque de Montréal. ”

Mgr Fabre également, le 15 mai 1885, accordait en ces termes sa bénédiction à l'œuvre de Lourdes, en permettant au R. P. Coutu de mettre sous le patronage de Marie Immaculée le Collège Bourget :

“ J'approuve le projet de consacrer le Collège Bourget à Notre-Dame de Lourdes... de tout mon cœur je vous bénis ainsi que tous ceux qui sont sous votre direction. Je bénis de même vos projets pour l'extension du culte de Marie dans votre montagne. ”

En 1895, le 24 février, Mgr l'évêque de Valleyfield obtient également pour le sanctuaire de Lourdes à la montagne un indult permettant de dire la messe votive de l'Apparition, tous les jours, excepté les dimanches et fêtes d'obligation, les doubles de première et de seconde classe, les fêtes, les vigiles et les octaves privilégiées.

Le même indult accorde une indulgence plénière à gagner quatre fois l'an, désignées une fois pour toutes par l'Ordinaire à toute personne qui, s'étant confessée et ayant communié, priera dans la chapelle de Lourdes pour la propagation de la foi et aux intentions du Souverain-Pontife.

Mgr Emard a désigné les quatre fêtes suivantes :

Notre-Dame Auxiliatrice, 24 mai ; l'Assomption, le 15 août ; le Saint-Nom de Marie, dimanche dans l'octave de la Nativité ; le Très Saint-Rosaire, 1er dimanche d'octobre.

Des encouragements venant de si haut porteront leurs fruits et Notre-Dame de Lourdes à Rigaud semble destinée à devenir bientôt le centre de la dévotion à la Mère de Dieu, patronne du diocèse de Valleyfield qui, en se séparant de Montréal, n'a pas cessé d'être sous la protection de Marie.

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — Plusieurs journaux de Paris ont signalé l'audience cordiale accordée à M^{gr} Bruchési, archevêque de Montréal, d'un autre côté nous avons reçu de M^{gr} Emard, le télégramme suivant daté du 2 courant.

“ Reçu belle audience. Pape bénit tous. Partirons Havre 11. ”

Nous attendons nos illustres voyageurs le 21.

— M. l'abbé Brugidou, dont la conduite inqualifiable avait tant affligé le cœur de Léon XIII dans l'affaire de l'église de Saint-Joachim, s'est enfin soumis aux avis paternels du Saint-Père.

— On commence à faire des préparatifs pour la célébration solennelle du soixantième anniversaire de la première messe de Léon XIII. Cette première messe fut dite au Quirinal le 1er janvier 1838.

France. — En vue des élections, si graves pour l'Eglise de France, qui doivent avoir lieu l'an prochain, un groupe de pèlerins d'élite doit aller passer 28 jours à

Bethléem au temps de Noël. Un bref du Pape accorde aux pèlerins des grâces et faveurs spéciales.

C'est à Jérusalem qu'on va chercher la clé de voûte et que l'on va demander au Sauveur de commander à la tempête électorale. Cette démarche ne devra pas empêcher les personnes éclairées et influentes d'employer toute leur énergie pour obtenir cette union tant désirée et si fortement recommandée aux catholiques de France par le Souverain-Pontife.

La prière et l'action, voilà le secret du succès.

Angleterre. — Pour se conformer au désir du cardinal Vaughan les noces d'argent de Son Eminence ont été célébrées dans l'intimité et sans aucun éclat extérieur.

Etats-Unis. — La foi enthousiaste des RR. PP. Paulistes de New-York vient de recueillir des fruits de conversion des plus remarquables.

Le 13 novembre dernier, Mgr Corrigan donnait le sacrement de Confirmation à plus de cent adultes convertis par les prédications de l'œuvre apostolique du Père Elliott. On sait que cette œuvre a été encouragée par le Souverain-Pontife. La bénédiction du bon Dieu se manifeste maintenant d'une manière sensible.

Canada. — Les conférences si brillantes données à la succursale de l'Université Laval attirent chaque fois l'élite de la société montréalaise.

OBITUAIRE

Le Révérend M. CHARLES POULIOT, ancien curé, décédé le 23 novembre à l'Hospice de Lévis, à l'âge de 82 ans.

(Société d'une messe, section provinciale).

BIBLIOGRAPHIE

COURS ÉLÉMENTAIRE D'APOLOGÉTIQUE CHRÉTIENNE, — par Mgr M. H. Rutten, Bruxelles, Société belge de Librairie, rue Treuremberg, 16, 10e édition, 1 vol. 1-18. Prix 3 francs.

“ En rédigeant ce modeste es-sai d'apologétique chrétienne, dit l'auteur dans la préface de son ouvrage, c'est moins un livre de lecture qu'un manuel que nous avons eu l'intention d'offrir à la jeunesse de nos écoles. Dans ce travail, nous nous sommes avant tout proposé, non de plaire, mais d'instruire, et d'être utile plus qu'agréable. Nous avons dû, dès lors, viser à lui donner, comme qualités essentielles ; *la clarté, la concision, l'exactitude*. C'est très spécialement dans ce but que nous avons cru devoir adopter la méthode qui procède par questions et par réponses.”

Ces qualités, l'œuvre de Mgr Rutten les possède tout entières : la 10e édition de cet important travail est là d'ailleurs qui plaide éloquemment en faveur de cet utile classique, hautement apprécié dans les séminaires et autres maisons d'éducation secondaire.

Au mérite d'une parfaite orthodoxie, écrivait à l'auteur Mgr Théodore, évêque de Liège, lors de la première édition, ce livre joint l'avantage de présenter dans un cadre relativement restreint la démonstration des principales questions religieuses et la réfutation des objections que l'ignorance, la mauvaise foi et le préjugé articulent plus spécialement à notre époque contre la Religion et contre l'Eglise.

“ L'enchaînement logique des différents traités, le développement méthodique de chaque thèse, la lucidité et la simplicité de l'exposition mettent les vérités les plus relevées à la portée des jeunes intelligences et font de cet ouvrage un MANUEL D'APOLOGÉTIQUE qui sera justement estimé des maîtres et des élèves.”

Pourrait-on faire un plus bel éloge de cet ouvrage.

L'appréciation si autorisée de l'éminent prélat a fait faire du chemin à ce bon livre, dont le succès croît tous les jours davantage.

Cet ouvrage peut être utile et aux élèves et aux maîtres. Les élèves y trouveront sous une forme concise les arguments les plus solides, et les maîtres trouveront dans les notes l'indication des auteurs qui ont traité, plus à fond aucune des vérités, sommairement démontrées dans le texte.

Pour donner une idée plus complète de ce manuel, appelé à bon droit *Cours supérieur de Religion*, nous en extrayons une page prise au hasard :

“ Q. — Le système collectiviste est-il réalisable.”

R. — L'inégalité des conditions, l'organisation hiérarchique de la société, la constitution de la famille, la propriété privée, etc., sont choses inhérentes à l'ordre naturel établi par Dieu créateur de l'homme. Or, dit Léon XIII : “Tous les efforts contre la nature des choses sont vains.” (1)

On pourra faire des tentatives, on arrivera peut-être à quelques succès partiels et temporaires, mais quant à construire la société sur d'autres bases que celles qui lui ont été données par Dieu, on n'y parviendra jamais. Il faudrait pour cela commencer par éteindre chez les hommes tout sentiment d'envie et d'orgueil, toute convoitise et toute passion mauvaise, toute indépendance personnelle et toute liberté, bref, il faudrait d'autres hommes doués d'une autre nature.

Le seul résultat qu'obtiendront sûrement les expériences socialistes, ce sera de bouleverser et de plonger dans la plus affreuse misère, les peuples assez insensés pour s'y soumettre. (2)

LIVRE GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE, — par Joseph Cadieux, No 97, rue Saint-Jacques, chambre 60, Montréal, Canada.

Tes père et mère honoreras
Afin de vivre longuement.

C'est un véritable bouquet cueilli par la piété filiale, et tout embaumée du parfum du culte de la famille. Ce livre a sa place toute trouvée sur la table du salon dans nos bonnes familles canadiennes. Si vous voulez faire un beau cadeau de Noël ou du jour de l'an, vous ne pouvez mieux choisir.

(1) *Encyclopédie Rerum novarum*.

(2) On cite l'exemple des premiers chrétiens